



Savoir comment je serais payé??

Par **toztoza**, le **31/07/2008** à **16:14**

J'ai postulé à une offre de travail qui prévoyait un salaire fixe plus les objectifs et les frais. Cependant après avoir signé mon contrat de travail il s'avère que je ne serais payé que selon la commission. Juridiquement est ce que je peux quelque chose contre l'employeur???

Par **jeetendra**, le **31/07/2008** à **18:08**

bonsoir, c'est pas normal du tout, dans le salaire librement fixé entre le salarié et l'employeur il y a obligatoirement et c'est la loi "où on va bon sang par les temps qui courent", [fluo]une part fixe[fluo] qui correspond à la rémunération stable versée en contrepartie du travail fourni.

Il peut être calculé au temps, à la pièce, au forfait, éventuellement!!! des compléments de salaire sous forme de primes, pourboires, avantages en nature, tout cela sous réserve de respecter au minimum le S.M.I.C, conclusion rapprochez vous d'un délégué syndicale pour tirer tout ça au clair, courage à vous, cordialement